

L'écho de Montailleoux

Bulletin communal de Présilly - numéro 60 - Mai 2010



L'édito

C'est un grand honneur pour moi de réaliser cet édito à la demande de Monsieur le Maire et je l'en remercie.

Après un hiver long et peu ensoleillé, nous nous dirigeons avec beaucoup de hâte vers le printemps. Le déneigement et l'entretien des routes aura été difficile tout au long de l'hiver et nous souhaitons qu'il ait satisfait vos exigences.

Le budget général de l'année 2009 a respecté nos engagements en terme de gestion raisonnée et nous pouvons démarrer l'année 2010 optimistes et avec un bilan positif.

De nombreux projets occupent dès à présent l'équipe municipale : la réalisation d'aménagements paysagers, de logements sociaux raisonnables et en cohérence avec la taille de notre commune, la réalisation d'un parc pour enfants ou encore un site internet pour présenter la commune de Présilly.

Ces réalisations seront toujours effectuées dans le plus strict respect des possibilités financières de la commune.

L'inauguration du nouveau multi-accueil de Valléiry dédié à la petite enfance, auquel Présilly a contribué, est prévue le 5 Juin 2010. Ce multi-accueil permet à Présilly de satisfaire la majeure partie des demandes de prise en charge des enfants en bas âge.

Le printemps est aussi l'occasion de nous retrouver lors de la journée de nettoyage qui fût, comme chaque année, riche en découvertes, comme vous le découvrirez dans ce bulletin!

Les rendez-vous du printemps et de l'été sont à noter dès à présent dans vos agendas afin que l'on puisse se rencontrer au cours des événements à venir : de l'histoire commune de nos cantons avec la mise en place de la pierre croisée, en commun avec la commune de Feigères, aux futurs événements sportifs.

Toute l'équipe du Conseil municipal est à l'œuvre pour que Présilly soit un lieu de convivialité, de vie et de rencontres.

Nous espérons, chers concitoyens, vous rencontrer au cours des prochaines manifestations de Présilly car vous êtes les acteurs de cette convivialité qui nous tient tant à coeur.

Philippe Jacquemain,
conseiller municipal

La vie municipale

Compte-rendu des conseils municipaux

Urbanisme

- Signature d'une convention avec ADELAC autorisant à déposer sur des terrains de cette société des matériaux inertes dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes à Beauregard.

- Renouvellement de la convention ATESAT : Le Conseil municipal décide de renouveler cette convention d'assistance avec la Direction Départementale des Territoires (DDT, ex-DDE).

- Modification du périmètre Natura 2000 : le Conseil municipal donne un avis favorable au projet de modification du périmètre Natura 2000 du Salève. Cette modification vise à regrouper les nombreuses zones éparses actuelles en un périmètre englobant tout le massif.

- Permis de construire accordés :

M. DUNKEL, Chemin Chez Daguët, pour construction de maison individuelle

- Déclarations préalables sans opposition :

M. SAPPEY, 945 route de Beauregard, pour pose de panneaux photovoltaïques

M. CAZENEUVE, 8 allée des Sampareilles, pour pose de panneaux photovoltaïques

Société SFR, tête nord du tunnel de l'A 41, pour pose d'une antenne téléphonique

Bâtiments

- Signature d'une convention d'accompagnement de Maître d'ouvrage avec le CAUE : dans le cadre de la réflexion sur la construction d'un hangar en commun avec Beaumont, Il est décidé de demander une étude de faisabilité au CAUE.

- Instauration d'arrhes pour les locations de salles : des arrhes de 30 € seront désormais encaissés lors de la signature du contrat de location des salles. Ces arrhes ne seront pas rendus en cas de désistement.

Finances

- Avenant à la convention de financement avec le SMDEA : un prêt avait été souscrit auprès du SMDEA pour financer les travaux de renforcement de la colonne d'eau du Chef-lieu. Cet avenant détermine le taux définitif du prêt, soit 4,21 %.

- Convention de financement avec la Commune de Beaumont : cette convention prévoit que les frais de l'étude du CAUE pour la construction du hangar technique soient partagés entre les deux Communes, soit 1300 € par Commune.

- Vote des taxes locales : Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes locales, dont les taux demeurent donc inchangés :

Taxe d'habitation : 7,69 %

Taxe foncière bâti : 7,25%

Taxe foncière non-bâti : 29,59%

Contribution Foncière des Entreprises, qui remplace la taxe professionnelle : 10,85%

Logement

- Projet de logements sociaux au Petit-Châble : le Conseil municipal donne son accord pour la construction de 5 logements sociaux, derrière l'ancienne école. Le bâtiment sera labélisé Basse Consommation (BBC), et devrait être livré courant 2012.

- projet de logements sociaux au Chef-Lieu : le Conseil municipal donne son accord pour la construction d'une dizaine de logements à côté du parking de la mairie. Ce bâtiment sera également labellisé BBC, et comprendra en annexe un local commercial dont la mairie sera propriétaire.

Ces deux programmes de logements sociaux permettront à la Commune d'atteindre les objectifs de nombre de logements sociaux fixés par le Plan Local de l'Habitat (PLH).

La vie municipale

Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

Voirie

- déclassement d'un tronçon de la VC 18 : la partie de la VC 18 allant de la Maison du Salève jusqu'à la RD 1201 a été déclassée, suite à enquête publique. La suppression de cet accès, à la demande du Conseil Général, était nécessaire à la sécurisation de la circulation sur la RD 1201.

Communication

- Site Internet : un prestataire a été choisi pour réaliser le site Internet de la Commune, pour la somme de 2 619,24 € TTC.

- Aire touristique de Pomier : un panneau d'information présentant la Commune va être installé à proximité du rond-point de Pomier. Il y aura également des panneaux présentant la Maison du Salève, la Chartreuse de Pomier et l'Office de Tourisme du genevois.

Patrimoine

- mécanisme de l'horloge de l'église : M. le Maire informe que le mécanisme de l'ancienne horloge de l'église est désormais exposé à la mairie, en salle du Conseil. Il remercie MM. Bifulci et Auzaneau qui ont procédé à son nettoyage et sa restauration.

Fermages

- Location des terrains communaux des Rappes : étant donné le caractère sensible du site sur le plan paysager, le Conseil municipal décide la mise à disposition des terrains à un éleveur d'ovins, pour une période d'un an renouvelable, et contrepartie de leur entretien.

Solidarité

- aides exceptionnelles : le Conseil municipal a décidé d'accorder une aide de 600 € pour Haïti, et de 600 € pour les communes sinistrées de Vendée et Charentes-Maritimes suite à la tempête Xynthia.

Déneigement : ouf, voilà le printemps !

Avec l'arrivée du printemps et des beaux jours, il est intéressant de faire un petit retour en arrière sur notre long hiver 2009-2010. Et il nous faut tirer un grand coup de chapeau et remercier notre équipe de déneigement, Sébastien Duperré, Aurélien Duparc, Christian Lavorel et Guillaume Durand pour leur précieux travail sur notre Commune.

Voici quelques chiffres qui peuvent vous intéresser :

- pour **Sébastien**, sachez que la tournée complète de la Commune représente plus de **15 kms** de route (quand même !) et que si vous réalisez déneigement & salage il faut prévoir **4H30** pour faire le tour... cela nous donne une idée de l'heure à laquelle notre homme doit se réveiller pour que nos routes soient praticables quand nous partons au travail. Rajoutez à cela certaines journées « animées » comme le 8 janvier où ce sont 18H qu'il a fallu passer à déneiger nos voies... et sans oublier les priorités que sont l'accès à l'autoroute, le Chef-lieu ou encore le bus scolaire ! Au total, ce sont environ **215H** passées sur le chasse-neige et une consommation record de 85 Tonnes de sel.

- **Aurélien et Guillaume** (qui a remplacé Christian), quant à eux, ont surtout en charge des zones piétonnes : tous les abords de la Mairie, de l'église, de Récréa, etc... bref quelques m² pour eux aussi et cette année encore tout à la « force du poignet » ! L'an prochain, avec le nouveau motoculteur et sa lame de déneigement, cela devrait aller mieux.

Alors encore une fois un grand merci à ces personnes pour leur travail et leur disponibilité, et respectons leur travail en évitant de laisser nos véhicules en stationnement gênant sur les chaussées ou sur les trottoirs. Il est aussi rappelé que les voies communales ne sont pas destinées à recevoir la neige des privés. Merci

Alors profitons bien de la belle saison et à l'année prochaine.

François VULLIET

La vie municipale

Budget 2010

Compte administratif 2009

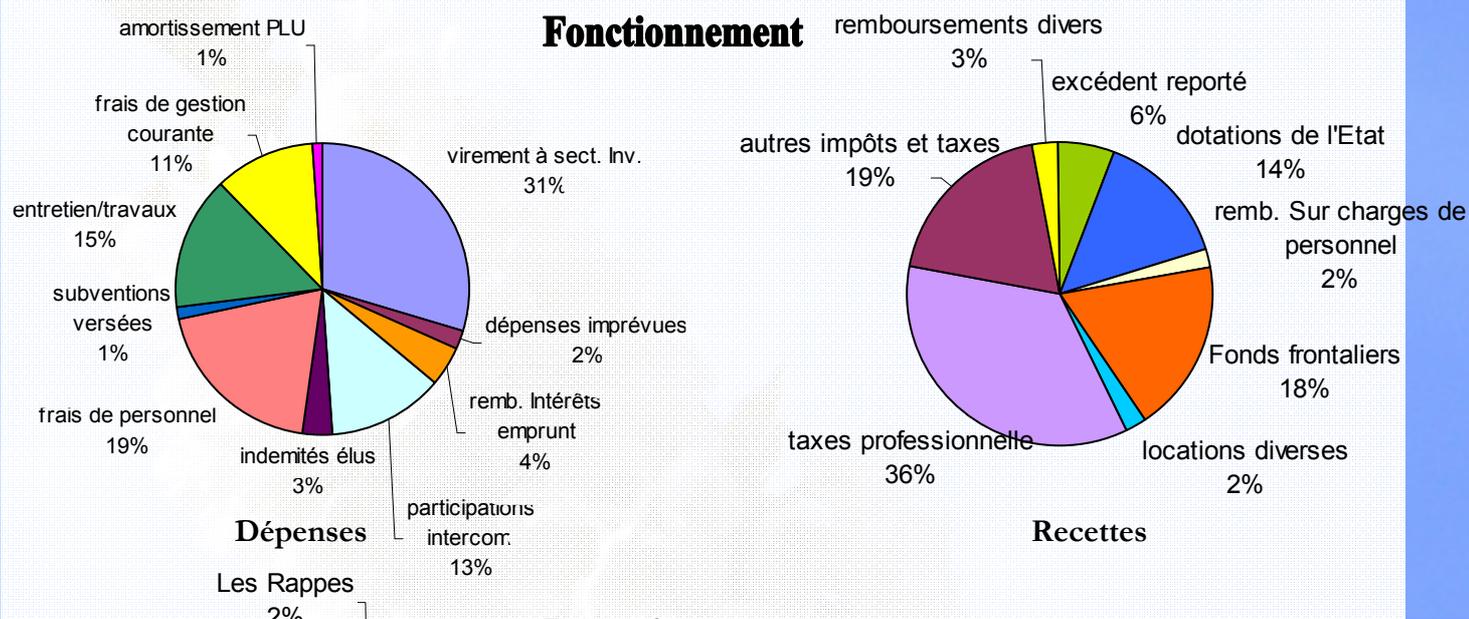
L'exercice 2009 fait apparaître un excédent important grâce notamment à une recette exceptionnelle de taxe professionnelle liée aux travaux de l'autoroute. Les résultats 2009 sont les suivants :

Résultat 2009

	dépenses	recettes	résultat 2009 sans affectation	affectation du résultat	Résultat
fonctionnement	491274,28	804 841,76	313 567,48	50 000,00	363 567,48
investissement	777 578,50	746623,4	-30 955,10	71 673,72	40 718,62
			282 612,38	121 673,72	404 286,10

Budget prévisionnel 2010 :

Le budget 2010 intègre les dernières factures liées à la *rénovation de l'église*, désormais terminée. Le principal projet d'investissement sera la réalisation du *hangar technique*, auquel s'ajouteront des projets plus réduits, tels que divers travaux de voirie, l'aménagement de l'espace des Rappes et celui de l'accès au cimetière. L'exercice 2010 prévoit donc un budget de fonctionnement de **836 956 €** et un budget d'investissement de **1 051 232,30 €**, sans recourir à l'emprunt.



La vie municipale

Un point sur les travaux

Travaux réalisés

- Réfection de la petite salle communale : la salle située au-sous-sol de la mairie a été rénovée : peinture du hall d'entrée et de la cuisine, plafond entièrement refait en feront une pièce plus agréable.
- Démolition de la porcherie : le bâtiment, tombant en ruine et devenu dangereux, à été démoli. Il est désormais remplacé par un espace de parking.



La porcherie a vécu, et laisse un espace de parking

Travaux en cours

- Aménagement du carrefour Scie-Botte/route d'Anney : les travaux sont sur le point d'être finalisés. Les bordures sont posées, ne manque plus que l'enrobé et les plantations. En complément, un plateau surélevé va être créé au niveau du carrefour sur la RD 18, afin de finir de sécuriser le cheminement des piétons entre le Petit Châble et le Châble.



Les travaux de Scie-Botte seront bientôt achevés

- Installation de panneaux d'affichages supplémentaires : vous avez pu voir surgir, au Chef-Lieu ou à Beuregard, de nouveaux panneaux d'affichages. Ils sont destinés à compléter l'information que peut fournir la mairie aux habitants, et également à tous ceux qui désirent faire connaître un évènement ou une manifestation. Deux autres panneaux seront installés au Petit-Châble, à proximité de ceux déjà existant.

Un point sur les projets

- Création d'une nouvelle entrée communale : Au Petit-Châble, la nouvelle entrée communale sera aménagée au niveau du parking de la Cure. Des devis ont été demandés.
- Aménagements paysagers du Chef-Lieu : l'avant-projet s'élabore progressivement et arrive dans sa phase terminale. Le Maître d'œuvre devrait prochainement pouvoir faire une première estimation financière.
- Travaux de voirie : divers petits travaux sont à l'étude afin d'améliorer la sécurité des voies communales. Il est prévu notamment d'aménager des aires de croisement route de Mikerne, mettre en place des zones 30 et une chicane au Petit-Châble, et de compléter les marquages au sols sur les axes principaux.
- Aménagement des Rappes : l'espace situé autour du réservoir va être réaménagé afin de pouvoir accueillir promeneurs souhaitant pique-niquer ou petites fêtes de village. Hormis un bon nettoyage de la broussaille, le terrain va être légèrement remodelé afin d'agrandir la zone plane et d'accentuer l'effet « balcon » sur le Genevois. Pour finir, un barbecue et quelques tables de pique-nique devraient être posés.
- Hangar technique : l'étude de faisabilité est réalisée, et le choix d'un maître d'œuvre va commencer.

Brèves

- **Aide à la création d'entreprise** : la Maison de l'Economie Développement organise des permanences pour vous assister dans vos projets tous les 1ers et 3èmes jeudi après-midi du mois à l'espace Jules Ferry, à St-Julien.
- **Aide juridictionnelle** : si vous êtes non imposables, ou que vous avez payé moins de 754 € d'impôts sur le revenu, vous pouvez bénéficier d'une consultation d'avocat gratuite, à Thonon ou Annemasse. Renseignements et formulaires en mairie.
- **Inscriptions à l'école** : nous vous rappelons que si votre enfant est né en 2006 ou 2007, vous devez le signaler en mairie afin que nous puissions prévoir les effectifs de l'école.
- **Places libres à la crèche de Viry** : il reste quelques places pour les enfants de Présilly. Si vous êtes intéressés, appelez très rapidement le 04 50 04 76 84
- **Du changement pour les inscriptions transports scolaires** : cette année les inscriptions ne se feront pas en mairie. Les renouvellements se feront par courrier. Les nouvelles inscriptions se feront soit par l'intermédiaire des professeurs de CM2, soit par des permanences dans les collèges (dont les dates seront communiquées ultérieurement). Pour toute information complémentaire, appeler la Communauté de Communes du Genevois au 04 50 95 92 67
- **Proxigem** : il a été créée une nouvelle carte Proxigem +, destinée aux personnes à mobilité réduite, qui permet de bénéficier d'une prise en charge en porte à porte et de la gratuité pour la personne accompagnante. Renseignements en mairie.

- Le geste vert -

Et si on pensait transports collectifs ?

Bien sûr, en milieu rural il n'est pas aussi facile de se déplacer en transports en communs qu'en ville. Cependant, pour un certain nombre de trajets petits ou grands, il existe des solutions à la fois économiques et écologiques :

- Proxigem, service de transport à la demande
- ligne de bus D (Genève-Saint-Julien-Valleiry),
- ligne de bus 72 (Annecy-Genève par le Châble),
- ligne de bus 11 (St-Julien-Annemasse),
- ligne de train TER (Lyon-Annemasse-Thonon)...

La Communauté de Communes du Genevois a édité un **guide** récapitulant l'ensemble de ces services, avec horaires, plans et tarifs. Il est disponible en mairie.

Par ailleurs, il existe aussi la possibilité de partager sa voiture (ou celle des autres) pour bon nombre de trajets. Le Conseil Général a mis en place un site permettant de rapprocher les personnes souhaitant faire du **co-voiturage** : <http://www.covoiturage.cg74.fr>

Alors, bon voyage...

- un peu de civisme -

Vous avez dit propreté ?

Le traditionnel nettoyage de printemps a eu lieu le 10 avril dernier, avec son lot de ferrailles, canettes et plastiques....

C'est une bonne chose que des habitants donnent une matinée par an pour rendre le village plus propre et agréable. Mais ne pourrait-on pas leur épargner cette peine si chacun faisait attention de ne pas jeter ses débris n'importe où ?

Saviez-vous que...

... la population de la Haute-Savoie est de 727 319 habitants ?

C'est en effet l'estimation pour l'année 2009. Ce nombre d'habitants répartis sur les 4 418 km² du département donne une densité de 150 habitant/km², ce qui est plus que la moyenne nationale (113 habitants/km²).

La croissance de la population est d'environ 9000 personnes par an.

Cette population est relativement jeune car elle se répartit comme suit :

- 0-19 ans : 25,8%
- 20-39 ans : 26,8%
- 40-59 ans : 28,4 %
- 60 et + : 18,9%

Enfin, la population haut-savoyarde est relativement active, car le taux de chômage était de 8,1% au 3ème trimestre 2009, soit inférieur au taux national (9,5%).

Dossier spécial logement

Pourquoi parler du logement ?

Le manque de logement, et la montée des prix qu'il entraîne, est un problème récurrent dans notre pays, mais se fait sentir avec une acuité particulière en Haute-Savoie. En effet, notre région est confrontée au double effet de son attractivité qui attire beaucoup de nouveaux habitants chaque année, et du fort niveau de revenus des frontaliers. De ce fait, nombre de personnes éprouvent des difficultés à trouver un logement ou, quand elle en ont un, à payer le loyer tous les mois. Conscientes de ces problèmes, les Communes du Canton ont adopté en 2006 un programme local de l'habitat (PLH) qui vise à répondre aux besoins en la matière.

Une population en forte augmentation...

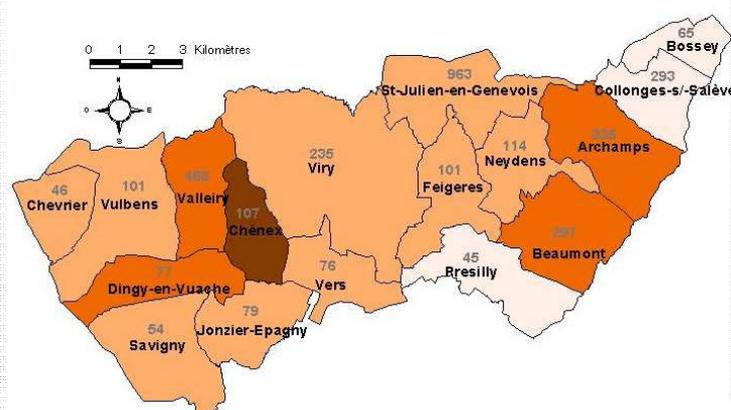
En 2006, la population de la Communauté de Communes du Genevois atteignait 32 300 habitants, ce qui représente, depuis 1999, une augmentation de 2,6% par an (pour une moyenne régionale de +0,9%/an). Le territoire accueille prioritairement des jeunes actifs et des familles avec enfants, mais voit partir des jeunes qui poursuivent leur formation dans d'autres agglomérations.

... avec de fortes disparités de revenus

Si le territoire est, en moyenne, financièrement aisé (le revenu imposable médian est de 24 292 € contre 16 423 € en France), cela cache de très fortes inégalités. Et il s'avère que 55% de la population de la Communauté de Communes est potentiellement éligible aux logements sociaux, c'est-à-dire a un revenu net mensuel inférieur à 3664 € (pour 3 personnes).

Une offre de logements neufs en très faible évolution sur Présilly

Dans la Communauté de Communes, le rythme annuel moyen de développement de l'offre de logements neufs entre 2000 et 2007 est supérieur à celui de reste du département (2,9%). En revanche, la Commune de Présilly a le rythme le plus bas du territoire sur cette même période.



taux de développement de logements neufs (2000-2007)

Une carence en logements sociaux

La combinaison de ces facteurs explique les difficultés rencontrées par beaucoup de personnes, et notamment des jeunes, à trouver un logement à un prix accessible.

La réponse à ce besoin constaté est le logement social. Or le territoire de la CCG pâtit d'un déficit important de logements sociaux. En effet, la loi SRU impose aux Communes de plus de 3500 habitants un minimum de 20% de logements sociaux, et la moyenne dans la CCG est de 11,8% (1682 logements). Présilly est une petite Commune, certes, mais n'atteint même pas les 5%, et nous ne savons pas comment répondre à la vingtaine de demandes reçues en mairie depuis un an.

C'est pourquoi le Programme local de l'habitat prévoit, pour chaque Commune, un objectif chiffré de logements sociaux à créer d'ici 2010. Pour notre Présilly cet objectif est fixé à 13 minimum.

La municipalité entend donc bien agir dans ce domaine.

Dossier spécial logement

Vous avez dit social ?

Le logement locatif aidé : qu'est-ce que c'est ?

Les logements aidés, qu'on appelle aussi sociaux, sont des logements loués à des prix modérés (plafonds de loyer) à des personnes ayant des ressources modestes (plafonds de revenus). Ces logements sont construits en accord et en collaboration avec la Commune, par un bailleur social (Office Public de l'habitat, Entreprise Sociale pour l'habitat, Société d'économie Mixte) ou mis en location dans le parc privé par leurs propriétaires.

Leur construction est financée par des **subventions** (état, conseil régional, conseil général, Cilse, EPCI et communes) et des **prêts privilégiés** (caisse des dépôts et consignations, banques, Cilse), contractés par les bailleurs sociaux (TVA à 5,5%),

Il y a 12% de logements aidés en Haute-Savoie ce qui est inférieur à la moyenne nationale qui est de 17%. Le taux minimum fixé par la loi, est de 20%.

Un tiers des Communes du département ne possède aucun logement social alors que près de 14 000 demandeurs sont inscrits au fichier PLS (Pour le Logement Savoyard) en 2009.

Le logement locatif aidé : pour qui ?

En Haute-Savoie, les trois quarts de la population sont éligibles au logement social. 70% des demandes sont réalisées par des **actifs** (principalement employés et ouvriers). 30% seulement des demandeurs ne travaillent pas (dont 10% sont des retraités).

Par ailleurs, 46% des demandeurs sont en couple sans enfants, 42% ont 1 à 2 enfants, et 12% ont 3 enfants et plus.

Enfin, 20% des demandeurs sont actuellement hébergés par un tiers, et 15% sont logés dans le parc privé mais dans un logement trop cher pour eux.

Le logement locatif aidé : quel rôle pour la Commune ?

Le rôle de la Commune est d'apporter une réponse satisfaisante aux besoins exprimés qui est indissociable des compétences exercées par elle en matière de crèches, d'écoles, d'équipements sportifs et de loisir.

A l'échelle de la Commune le plan local d'urbanisme (PLU) et le schéma de cohérence territoriale (SCOT) sont des outils à la disponibilité des élus qui leur permettent de planifier les constructions futures. Le logement peut ainsi être réfléchi en relation avec les emplois, les équipements et les infrastructures de transport en commun.

Pour en savoir plus : sur le net...

Fiches foncier-logement du Conseil général 74 :

<http://www.cg74.fr/pages/fr/menu1/les-actions/amenagement-du-territoire/questions-foncières-256.html>

Site de l'Union Sociale pour l'habitat Rhône-Alpes :

<http://arra-habitat.org/>

Site du Cilse -1% logement :

<http://www.cilse.asso.fr/>

Site du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable, et de l'Aménagement du Territoire :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Site du CERTU:

<http://www.outils2amenagement.certu.fr/pubOAT/action/acceuil>

Dossier spécial logement

Deux projets de logements sociaux sur Présilly

Le document-cadre de l'aménagement du territoire du canton, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) fixe des objectifs en terme de logement et de mixité sociale. Ces objectifs sont précisés dans le Plan Local de l'Habitat (PLH) adopté en 2006 par la Communauté de Communes du Genevois. En adoptant ce PLH, les Communes s'engageaient à produire suffisamment de logements (400 par an), accessibles à tous (population aux revenus modestes, jeunes, personnes âgées...) et de bonne qualité architecturale et technique. Des objectifs précis ont ainsi été fixés pour chaque Commune du canton. Ainsi, Présilly doit réaliser au moins 13 logements sociaux d'ici 2011.

De ce fait, dans un souci de fournir des solutions au manque récurrent de logement qui touche notre commune, et pour partager les efforts collectifs et répondre aux objectifs du PLH, le Conseil municipal a souhaité lancer deux projets de logements sociaux sur la Commune, l'un au petit-Châble, l'autre au Chef-Lieu. Ces projets sont étudiés avec le souci de préserver le caractère rural du village, et de réaliser des bâtiments à la fois bien intégrés dans leur environnement et performants énergétiquement.

- **Projet du Petit-Châble**

Promoteur :

SA Mont-Blanc

Situation :

chemin de l'école, derrière l'ancienne école du Petit-Châble

Descriptif :

5 logements (trois T3 et deux T2), en R+1+Combles, label BBC



Dimensions :

9 mètre de hauteur au faitage,
SHON de 290 m² environ

Etat d'avancement :

dépôt du permis de construire printemps 2010

Date prévisionnelle de livraison :

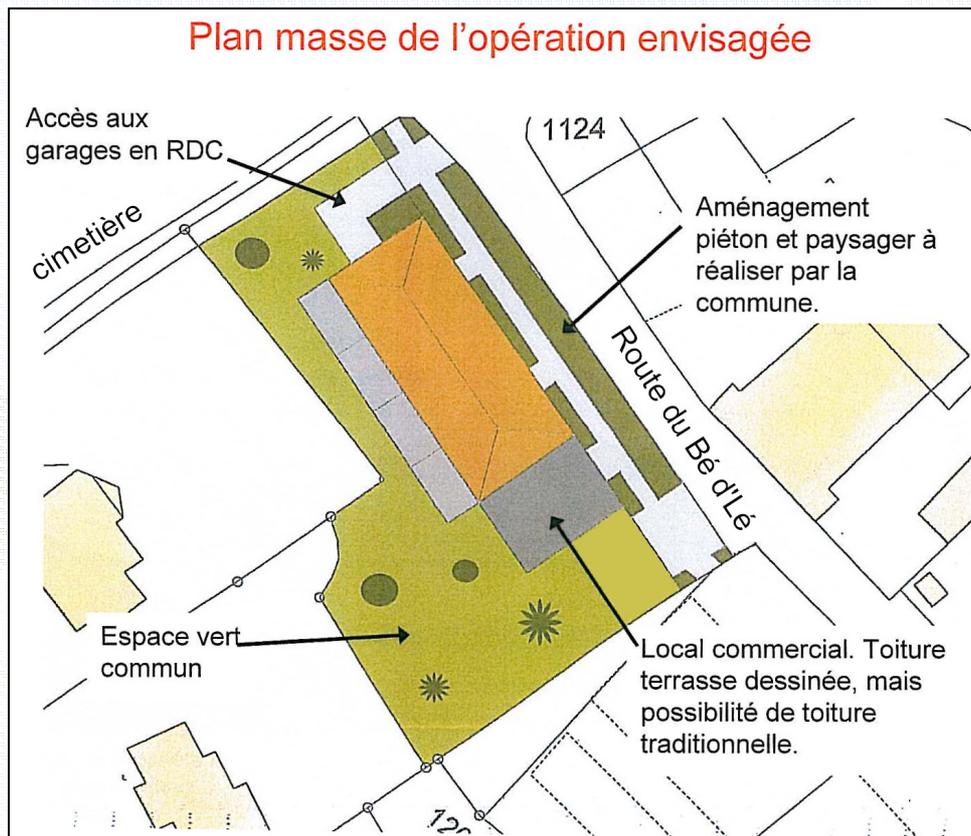
2ème trimestre 2012

Dossier spécial logement

Deux projets de logements sociaux sur Présilly (suite)

• Projet du Chef-Lieu

Ce projet est étroitement lié à celui des aménagements paysagers. L'objectif est en effet de renforcer le rôle de lieu de vie du Chef-Lieu en le densifiant raisonnablement, et de créer des espaces de vie permettant de le dynamiser. C'est pourquoi plusieurs espaces publics devraient être créés, dont un local commercial attachant au projet de logements et éventuellement destiné à recevoir une auberge communale.



Promoteur :

Haute-Savoie Habitat

Situation :

Route du Bé d'Le (entre le parking de la mairie et le cimetière)

Descriptif :

10 logements (trois T2, cinq T3 et deux T4), en R+2+Combles, label BBC, local commercial construit en annexe et rendu à la mairie.

Dimensions :

12 mètre de hauteur au faitage, SHON de 630 m² environ

Etat d'avancement :

Etude de faisabilité réalisée. Projet architectural à élaborer

Date prévisionnelle de livraison :

2^{ème} semestre 2012

Dossier spécial logement

Aides pour rénover votre logement

Améliorer l'offre de logements neufs est une bonne chose, mais il est aussi nécessaire d'aider les propriétaires à rénover les logements anciens.

Pour cela la Communauté de Communes du Genevois et l'ANAH (agence nationale de l'habitat) peuvent vous aider financièrement à réaliser des travaux dans votre logement si vous êtes propriétaire occupant ce logement ou souhaitant le louer (en dessous d'un certain plafond de ressources).

Vous pouvez **réaliser des travaux** :

- de mise aux normes et d'amélioration du confort (installation de chauffage, réfection électrique...)
- visant à économiser l'énergie (fenêtres, isolation, installations de systèmes utilisant des énergies renouvelables...)
- pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (aménagement du logement, pose d'équipements...)
- Pour remettre en location un logement vacant
- pour supprimer les peintures contenant du plomb.

Les **conditions à remplir** sont les suivantes :

- votre logement est achevé depuis au moins 15 ans
- les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- la subvention ne peut être cumulée avec un prêt à taux zéro
- après les travaux, le logement doit être occupé à titre de résidence principale par son propriétaire pendant 6 ans ou par le locataire pendant 9 ans, le loyer doit être modéré (convention ouvrant droit à déduction fiscale). Les travaux d'entretien ne sont pas subventionnables.
- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

Vous pouvez obtenir des **renseignements** auprès de la mairie ou des organismes suivants :

- Pour étudier la faisabilité financière de l'opération, constituer et déposer le dossier :

Délégation locale de l'ANAH 74 :

15, rue Henri Bordeaux—74 998 ANNECY Cedex 9
04 50 33 79 60 – anah.ddea-74@equipement-agriculture.gouv.fr

- Pour tout conseil technique, évaluation et chiffrage :

Act-Habitat

70, avenue de France - 74000 ANNECY
04 50 09 99 32 - act-habitat@act-habitat.asso.fr

- Pour toute information complémentaire :

Communauté de Communes du Genevois

Pôle Développement économique et Aménagement du territoire
Bâtiment Athéna - Site d'Archamps -74160 ARCHAMPS
04 50 95 91 88 - sbournho@cc-genevois.fr

Christine GAZEL

Assainissement : une nouvelle régie

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Communauté de Communes avait un contrat avec Véolia pour l'exploitation de l'assainissement. A l'issue de ce contrat, les élus ont souhaité reprendre la gestion en direct en créant la régie d'assainissement du Genevois.

Mission de la régie

Elle est chargée de construire, rénover, entretenir et exploiter les ouvrages d'assainissement publics collectifs (réseaux, postes de relevage et stations d'épuration).

Organisation de la régie

La régie d'assainissement est autonome financièrement, et dotée d'un budget distinct du budget général de la CCG. Sa ressource principale est constituée par la redevance assainissement perçue auprès des usagers raccordés aux stations d'épuration.

Activité de la régie

Son rôle est de gérer et d'entretenir les ouvrages d'assainissement afin d'éviter les risques de pollution.

Elle étudie, programme et suit les travaux de création, d'extension ou de rénovation des réseaux et des stations d'épuration. Elle exploite et entretient ses ouvrages. Ainsi, elle prend en charge l'ensemble de la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées depuis le point de raccordement des usagers jusqu'au rejet au milieu naturel, après traitement dans les stations d'épuration. Une partie de cette activité est confiée à des entreprises spécialisées par le biais de marchés publics.

Elle exerce d'autres missions complémentaires, par exemple l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme (déclaration de travaux et permis de construire), la réalisation des branchements neufs, le suivi des études et travaux, le contrôle de conformité des branchements.

Les équipements communautaires :

- 3 Stations d'épuration traditionnelles : (Neydens, Valleiry, Vulbens)
- 5 Stations d'épuration à macrophytes : (Chênex, Jonzier, Savigny, Vers, Viry)
- Plus de 250 Km de réseaux eaux usées
- 21 postes de relevage

La régie assainissement s'est fixé des objectifs qualitatifs :

- Satisfaire le service rendu à l'utilisateur (9 500 abonnés)
- Assurer la protection des milieux naturels vis-à-vis des rejets urbains
- Assurer la protection de la salubrité publique

L'accueil du public

Le public est reçu dans les bureaux situés sur la Technopole d'Archamps du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et 14h à 16h30

Tél. : 04 50 959 960

Fax : 04 50 95 97 34

Mail : assainissement@cc-genevois.fr

Pour les questions relatives à votre abonnement, au calcul de la redevance assainissement, pour rendre rendez-vous avec un technicien : contactez la **Communauté de Communes du Genevois** aux coordonnées ci-dessus.

Pour les questions relatives au paiement de votre facture : demande d'échelonnement, prélèvement automatique....

Contactez la **Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois** - La facturation se fera en mars et en septembre.

1, rue Berthollet - BP 73100 - 74163 SAINT JULIEN EN GENEVOIS - **04 50 49 08 97**

ou envoyez un mail à t074025@dgfip.finances.gouv.fr

Intercommunalité

Syndicat du Salève

La Maison du Salève, un site à découvrir toute l'année !

Profitez du printemps pour vous laisser surprendre par la Maison du Salève, un lieu singulier dans un cadre magnifique. Vous serez étonnés de découvrir à quel point le Salève est une montagne riche et méconnue :

Exposition temporaire jusqu'en juillet 2010

Il était une fois... les légendes du Salève et du Vuache

Découvrez en famille un univers sonore qui vous plongera dans le monde mystérieux des histoires qu'on racontait autrefois pendant les veillées : la création du Salève par Gargantua, l'étonnante apparition du diable chez un habitant de Méral, la terrifiante légende de la chasse du roi Hérode, la belle histoire de la Pierre aux Fées, sans oublier le village englouti de Bans !

Exposition permanente

Le Salève, une montagne et des hommes

(Livret découverte de l'exposition pour les 6-12 ans)

Au cœur de la Maison, laissez-vous guider par l'expo et découvrez la grande histoire et les petites histoires du Salève. Une mise en scène originale et ludique accessible à tous. Une grande maquette interactive et spectaculaire.

Espace de découverte « Mikerne »

Un environnement extérieur remarquable

Une nature préservée mise en valeur avec tables de pique-nique, jardin de fleurs, verger, jardin géologique, aire de jeux, terrasse d'observation... parcourus par un cheminement tous publics et libre d'accès. Un départ de sentiers vers la Chartreuse de Pomier et le sommet du Salève. Une visite de l'écoboutique s'impose également.

Renseignements pratiques :

Maison du Salève
775 route de Mikerne
74 160 Présilly (France)
Tel. +33 (0)4 50 95 92 16
info@maisondusaleve.com
www.maisondusaleve.com



Horaires d'ouverture:

juillet-août : du mardi au dimanche inclus de 10h à 18h

le reste de l'année : du mercredi au dimanche de 14h à 18h.

Sur réservation toute l'année:

groupes à partir de 10 personnes : visite commentée de l'expo ! Appelez-nous pour convenir d'une date.

anniversaires : visite ludique et atelier pour un événement inoubliable

Nouveauté 2010 : gardez votre billet d'entrée, il vous donne droit à revenir visiter la MDS gratuitement pendant un an si vous êtes accompagnés d'une ou plusieurs personnes.

Ça s'est passé à Présilly

• Les vœux du Maire (15 janvier)

Les traditionnels vœux du Maire ont été cette année l'occasion de faire un bilan sur les réalisations 2009 et les projets à venir. Ils ont également permis aux habitants du village de rendre hommage à notre facteur, Jean-Marie, qui a changé de tournée. Des discours ont été prononcés et des cadeaux lui ont été offerts pour le remercier de sa gentillesse et son dévouement pendant toutes ces années.



Notre facteur à l'honneur

• Le nettoyage de printemps (10 avril)

Le samedi 10 avril 2010, les habitants de la Commune de Présilly s'étaient donnés rendez-vous pour une matinée de nettoyage dès 9h00 sur la place de la mairie.

C'est toujours avec beaucoup d'agacement que nous découvrons l'incivilité d'une poignée qui n'hésite pas à déposer leurs ordures dans la nature. La route de Bel Air fut, comme chaque année, riche en découvertes : un réfrigérateur et une gazinière déposés au fond du fossé, la route du Thouvet tient aussi son rang avec une gazinière et de nombreuses bouteilles d'alcool.



On peut s'interroger quant à la présence de certaines cabanes à proximité de véritables décharges à ciel ouvert dans notre beau village.

Nous avons ainsi redonné un peu de leur superbe à nos cours d'eau.

Le cadet de notre équipe « Rémy » nous montre l'exemple !

C'est dans la bonne humeur, avec l'arrivée du soleil, en fin de matinée, que nous avons été rejoints par les « nettoyeurs de la Commune de Beaumont » qui s'étaient également donnés rendez-vous pour nettoyer leur village, pour un repas convivial à Présilly.

Ce fût aussi l'occasion de rencontrer de nouveaux habitants de Présilly venus apporter leur soutien.

Merci à tous et à l'année prochaine, car n'en doutons pas, nous retrouverons encore des déchets dans nos fossés l'an prochain.

Philippe JACQUEMAIN

Bientôt à Présilly

A vos agendas !

Voici les différentes manifestations prévues en 2010 sur la Commune, recensées spécialement pour vous par la commission animation :

Organisation	Date	Activités & manifestation
Vélo Club de Saint-Julien	Dim 16-05	course cycliste "1er prix Excell'enseignes 2010"
Mairie Présilly / Animation	Ven 28-05	soirées Fêtes des voisins 2010 19H30-00H
APE Beaupré	Sam 29-05	Course de caisse à savon Présilly
Pré'zouille-SMS	Dim 06-06 à confirmer	Montée à l'alpage Salève 2010, départ 9H00 de Maison du salève avec KF , accompagnement du troupeau à l'alpage via St-Blaise (arrêt), arrivée avec repas à la Thuile
Pré'zouille	Sam 12-06	Concert rock "Muzik zone Festival" à la ZA Grands Prés Présilly, différents concerts de 15H à 00H, entrée gratuite
Mairie Présilly/ Patrimoine	Sam 26-06	Conférence et dépose officielle de la pierre croisée avec Feigères
Vélo club St-Julien	Dim 04-07	Course cycliste vélo club St-Julien à Présilly
CCAS	Sam 02-10	2ème rencontres des classes "années en 0"
VTT Montailoux	Dim 10-10	5ème Rando cycliste du VTT club Montailoux Présilly, randos et marches pour tous niveaux

L'horloge du clocher : une vieille et magnifique mécanique

Depuis longtemps le clocher de Présilly donne l'heure aux habitants. Si aujourd'hui chacun porte l'heure à son bras, au siècle dernier c'était un luxe que d'avoir une montre dans son gousset, le dimanche seulement.

Le clocher sonnait les angélus à midi et le soir et c'était un repère pour les travailleurs des champs ou pour les petits bergers qui gardaient les vaches. En 1884 une horloge, fabriquée à Morez, fut installée dans le clocher, 50 ans après l'édification de l'église. La lourde et magnifique mécanique fut hissée à l'intérieur du clocher. Pour actionner cet important dispositif, des poids en granit de plusieurs dizaines de kilos étaient suspendus à un filin et apportaient l'énergie au système. Et il fallait régulièrement remonter les poids, c'est pourquoi aujourd'hui encore on « remonte » sa montre ! Le long balancier donnait le tempo, comme dans nos anciennes horloges de maisons.

Après guerre, l'électrification des cloches et de l'horloge fut générale. L'horloge mécanique céda la place à l'horloge électrique. Ainsi, depuis environ 50 ans, le mécanisme dormait dans le clocher avec pour seuls spectateurs les pigeons.

François Déprez, ancien Maire et responsable de la commission patrimoine, proposa de sauver ce vénérable objet de l'oubli. Il fit appel à de grands professionnels en horlogerie. C'est ainsi que notre concitoyen Amico Bifulci qui habite route



L'horloge dans son nouvel environnement

Beauregard entra en jeu. Mais démonter, nettoyer, transporter, remonter le tout supposait un énorme travail. Il associa à l'œuvre un autre spécialiste des horloges anciennes, Xavier Auzanneau de Collonges/Salève.

Tout cela fût fait dans la grange de François pendant de nombreux week-end.

Depuis quelques jours le mécanisme de l'horloge a rejoint la salle du Conseil Municipal. C'est un petit bijou d'une centaine de kilos, bichonné, graissé, installé sur son support d'origine, en bois.



Plaque accompagnant l'horloge

Nous profiterons d'une manifestation prochaine pour inaugurer cette réalisation et remercier comme il se doit les horlogers bénévoles, qui pourront nous expliquer « de visu », le fonctionnement de cette machine simple et efficace qui compte notre temps ...

Merci à Amico et à Xavier et à tous ceux qui ont accompagné ce sauvetage.

« C'est l'horloge au salon,
Qui dit oui, qui dit non,
Et puis qui nous attend. »
J. Brel

Alain BULLAT

N'oublions pas notre histoire...

- **La pierre croisée**

Une petite manifestation est prévue **samedi 26 juin à Présilly** en collaboration avec la Commune de Feigères.

De quoi s'agit-il ?

Au XIII^{ème} siècle, les Chartreux de Pomier délimitent leur territoire le plus proche qui, à l'époque, correspond à une paroisse.

Pour cela, ils placent des bornes ou limites qui ne pourront se déplacer. Ce sont de véritables blocs de plusieurs centaines de kilos gravés d'une croix et choisis dans le matériau le plus noble : le granit. Ces blocs sont toujours en place, inconnus du grand public.

Le samedi 26 avril, un archéologue, Monsieur Mello, tiendra pour nous une **conférence** à la salle communale expliquant à la fois l'origine et le rôle de ces blocs et les replaçant dans leur contexte historique. Une occasion unique de comprendre un peu mieux notre histoire locale.

Mais...

...un de ces blocs, limite entre Feigères et Présilly, faillit disparaître dans les travaux de l'autoroute. Grâce à la perspicacité de Monsieur Mello et à la famille Mégevand (Claude et Jean-Louis), un tracteur ôta subrepticement ce rocher de l'oubli. Cette pierre dort aujourd'hui à la mairie.

Replacer cet objet unique dans son site devenait un devoir de préservation du patrimoine. Samedi 26 juin après la conférence, les habitants de Présilly et de Feigères sont donc invités à participer à la **pose de cette pierre**, à bras d'hommes, qui sera transportée en charrette à cheval jusqu'à son lieu d'origine.

Mais encore...

- **Le fanum gallo-romain**



...l'histoire de Présilly est plus riche qu'on ne le pense.

Un autre site a longtemps dormi, enfoui sous terre sous les bois de Montailoux. Il s'agit du « *fanum* », mot latin qui désigne un site religieux romain. Celui des « Murailles » est important, daté du I^{er} siècle de notre ère.

Monsieur Ferber, un archéologue de la Direction Régionale de l'Archéologie a fouillé le site lors des travaux de l'autoroute. Il sera des nôtres le 26 juin et décrira puis expliquera à son tour l'histoire et le rôle de ces édifices sacrés qui sont arrivés jusqu'à nous, et évoquera aussi tous ceux qui dorment encore sous nos prairies.

Le fanum sorti de terre lors des fouilles archéologiques

Retenez votre après midi, cela en vaut la peine, et nous parlerons ensuite autour du verre de l'amitié

Alain BULLAT

Portraits : Bienvenue à Présilly

Cette nouvelle rubrique a pour but d'aller à la rencontre et surtout de faire connaissance avec les nouveaux ou récents habitants de notre village. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous, et nous tenterons de leur donner la parole régulièrement en 5 questions brèves...

Fleur & Mike DE NEVE au Chef-Lieu

☛ Présentez-vous ? D'où venez-vous ?

Fleur & Mike sont tout 2 originaires de Hollande, ils habitent depuis 3 ans ½ dans la région, et se sont installés en octobre dernier à Présilly. Ils ont rachetés la maison de Bernadette & Pierre Bopp (maison de Robert Greffier pour les plus anciens) lesquels sont restés près de 19 ans au village et ont laissés d'excellents souvenirs.

Nous les voyons tous les 4 sur la photo ci-contre.

☛ Quelles sont vos activités (professionnelles & autres...) ?

Tous les 2 travaillent à Genève, Fleur pour un groupe de distribution d'articles pour bébé, Mike dans la commercialisation de produits & consommables pour coiffeur.

Passionnés d'espace vert et de nature, ils sont très sportifs : Fleur pratique l'équitation. Mike est un féru de voile et surtout de vélo. Il attend avec impatience nos festivités 2010 avec la course du vélo club (04-07) et la rando du VTT Montailloux (10-10)

☛ Pourquoi avoir choisi Présilly ?

Lorsqu'ils ont décidés de chercher un « nid douillet » à la campagne, c'est justement à vélo que Mike a arpenté nos régions et fait le tour de nos villages environnants. Ils leur fallait trouver l'endroit « idéal », et grâce aux ballades à vélo permettant de traverser chaque rues, chaque recoins... les voici à Présilly !

Ils ont immédiatement aimé l'exposition de Présilly, perché à flanc de coteaux, très visible de loin, et très bien orienté au soleil. L'architecture actuelle du village, sans immeubles ou gros édifices, mais avec ses vieilles maisons de campagne et de village les ont définitivement séduits.

☛ Qu'appréciez-vous particulièrement à Présilly ?

Le village et son calme sont particulièrement appréciés notamment pour les gens comme eux qui travaillent à la ville « en bas ». Comme ils disent : « en arrivant à Présilly le soir après le travail, nous avons presque l'impression d'être en vacances à la campagne... »

Ils ont également particulièrement bien aimé le chaleureux accueil des gens locaux et la convivialité des voisins, notamment Muriel & Yves Falconnet, ou encore Marie-Madeleine & Hubert Dunand pour la garde des chats...

☛ Autres commentaires ?

Maintenir nos villages propres et respecter notre environnement sont des sujets importants pour eux. D'ailleurs, Mike était présent le 10 Avril pour le nettoyage de printemps.

PS . Nouveaux arrivants, n'hésitez-pas à vous faire connaître en Mairie pour toutes formalités administratives utiles..... et faites-nous signe si vous souhaitez être les prochains participants à notre rubrique !!



Réunion des anciens et nouveaux propriétaires

François VULLIET

Etat-civil

Anniversaires

Cette année, les membres du C.C.A.S. ont fêté un poisson d'avril !!!!! En effet, nous avons été reçus par Monsieur N. Greffier, notre doyen de la commune, afin de fêter ses 90 ans au champagne. Nous le remercions de son accueil ainsi que sa famille.

Naissances

- Thiméo MARTI, fils de Guillaume et Alexandra, est né le 23 décembre 2009
- Yoris ROYER, fils de Simon et Aurélie, est né le 11 janvier 2010
- Angéline SIRMAN, fille de Tommy et Anne-Lise, est née le 2 avril 2010

Décès

- Marcelle VESIN, veuve DUSSETIER, est décédée le 31 mars 2010

Infos pratiques

Ecole Beaupré

École maternelle : 04 50 04 47 43
Ecole primaire : 04 50 04 59 58
Secrétariat : 04 50 04 47 04

Permanences :

	SIVU Beaupré	Tickets cantine
Lundi	8h30 à 11h00	8h30 à 9h00
Jeudi	16h00 à 18h00	

La Mairie

97, Route du Bé D'Lé
74160 Présilly

Téléphone : 04 50 04 42 50
Télécopie : 04 50 04 55 61

Messagerie : mairie@presilly.fr

Ouverture au public :
Lundi de 11h à 12h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 16h à 19h

Etablissement d'accueil de la petite enfance à Viry

« Au pays des p'tits pioux »
Immeuble Les Capucines
157, Les Prés Bois
74580 Viry
04 50 04 76 84

Centre de loisir Récréa

88, route du Petit Châble
74160 Présilly
04 50 38 52 83

Déchetterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 41 67
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 18h00
Fermée dimanches et jours fériés

MJC de Viry

BP 17
437, rue Villa Mary
74580 Viry
04 50 04 84 13
mjcviry74@yahoo.fr

téléphones utiles

pompiers 18

SAMU 15

Gendarmerie :17

Hôpital de St-julien : 04.50.49.65.65

Centre anti-poison (Lyon) : 04.72.11.69.11